



Après la journée d'action du 14 novembre 2007 :

Déclaration de la Confédération générale du Travail et des Fédérations des Cheminots, des Transports, de Mines-Energie

Dans le prolongement du 18 octobre, la journée de mobilisation unitaire du 14 novembre marque indéniablement l'engagement fort et unitaire des salariés relevant des régimes spéciaux pour la défense de leurs droits en matière de retraite.

Les taux de grévistes ont été particulièrement élevés : de l'ordre de 64 % à la Sncf, 65 % à EDF-GDF, 45 % à la Ratp.

En l'absence d'éléments nouveaux, la reconduction de la grève pour 24 heures a été votée unitairement dans de nombreux établissements et sites.

Par un courrier du Ministre du Travail Xavier Bertrand adressé aux organisations syndicales dans la soirée, le gouvernement indique qu'il accepte désormais l'ouverture de négociations tripartites par entreprises ou branches professionnelles « avec la participation d'un ou de représentant(s) de l'Etat ». Il écrit : « l'objectif d'un mois de négociation peut être retenu ».

Après que les autres confédérations aient refusé une réunion tripartite sur le cadre global de la réforme, cette lettre est une réponse à une demande formulée par la Cgt. Elle est le résultat de la puissance de l'action

Samedi, le même Ministre faisait de notre désaccord sur la durée de cotisation portée à 40 ans un préalable aux discussions. Bien que nous ayons maintenu nos désaccords, le préalable a disparu.

La Cgt considère que l'ouverture de discussions tripartites est incontestablement un cadre nouveau qui permet aux salariés de porter leurs revendications sur l'ensemble des éléments constitutifs des droits à la retraite. Ainsi, la participation de représentants de l'Etat donne un sens et une légitimité nouvelle à des discussions, hier conduites exclusivement par les directions d'entreprises.

Le gouvernement précise : « les propositions concrètes des directions comme des organisations syndicales permettant l'amélioration de la situation des agents y seront examinées »

Ces négociations permettront d'assurer la transparence des positions et des propositions des uns et des autres. Ce qui n'était pas le cas des discussions bilatérales menées parfois en coulisses par le gouvernement et les directions d'entreprises. Cela permettra donc une information et une intervention régulières des salariés à chacune des étapes des négociations.

La Confédération Cgt et ses Fédérations concernées sont totalement lucides sur la situation. Elles ne considèrent pas que les désaccords ont disparu. Elles comptent bien les aborder à nouveau dans les réunions. C'est notamment le cas de la durée des cotisations, des conditions d'application de la décote, de l'indexation des retraites et de l'éventualité d'instaurer un statut dégradé dont les victimes seraient les futurs embauchés.

La Cgt sera particulièrement vigilante pour obtenir des engagements se concrétisant par la pérennité de chacun des régimes et des droits correspondants des salariés.

La Cgt est naturellement consciente qu'à cette étape de l'action, l'essentiel du travail revendicatif reste à accomplir pour un déroulement et des résultats conformes aux aspirations des agents. La période qui s'ouvre nécessite une vigilance et une présence massive de tous les personnels qui se sont engagés dans les différentes phases de la lutte.

Elle leur demande d'apprécier les avancées constatées et de prendre en assemblées générales les décisions qui préservent leurs forces et l'unité syndicale.

Montreuil, le 14 novembre 2007 – 22 H 00